EDASOP
Ecole des Avocats Sud-Ouest Pyrénées

FORMATION CONTINUE 2023

VISIOCONFERENCE

DROIT DE LA FIDUCIE

L'AVOCAT ET LA FIDUCIE

Jeudi 6 juillet
De 9h30 à 12h30

Marielle ANDREANI
Avocat fiduciaire au barreau de Paris
Fiduciaire de l'Orangerie

80€ la séance
60€ / - 2 ans

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de comprendre la fiducie et ses utilisations pour développer une activité de conseil ou de fiduciaire.

Pré requis :
Être avocat.

Programme :

- Présentation générale de la fiducie
- Atouts et caractéristiques de la fiducie
- Fiducie et entreprises en difficulté
- Exemples d'utilisation
- Focus sur le rôle de l'Avocat dans la Fiducie

Moyens pédagogiques :
Support pédagogique remis avant la formation.
Enquête de satisfaction de la formation.
Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux) et 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :
Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EDASOP (05 61 33 06 99).

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

***Inscriptions** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.*

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

***Référente handicap** : Mme Stéphanie de BALORRE*
s.debalorre@edasop.fr
05 61 53 58 52